



Appel à propositions (AP)

«Objectifs de conservation de la biodiversité et cohérence des politiques publiques: identification des instruments de politiques économique et sectorielle prioritaires et exemples de réformes possibles favorables à la biodiversité pour alimenter la réflexion des acteurs mobilisés dans la phase 2 du projet BIODEV2030 »

Siège de l'UICN (Gland, Suisse), Economics Team, projet BIODEV2030
Siège du WWF-France (le Pré-Saint-Gervais, France), PSP, projet BIODEV2030

Référence de l'AP : UICN-WWF-04-2024

Bienvenue à cet appel d'offres conjoint de l'UICN et du WWF-France. Vous êtes par la présente invité à soumettre une unique proposition complète en 1 exemplaire, adressé à l'UICN. Il y aura une seule équipe d'évaluateurs des offres reçues et cette équipe sera composée de membres des deux organisations. Veuillez lire attentivement les informations et les instructions ci-après car le non-respect des instructions peut entraîner l'exclusion de votre proposition de ce marché.

1. CAHIER DES CHARGES

1.1. Les Termes de Référence de cette mission, décrivant les services à fournir de manière détaillée, se trouvent en annexe 1.

2. COORDONNÉES DE CONTACT

2.1. Pendant la durée de ce marché, c'est-à-dire depuis la publication du présent appel à propositions jusqu'à l'attribution d'un contrat, vous ne pouvez discuter de ce marché avec aucun employé ou représentant de l'UICN ou du WWF-France autre que le contact ci-dessous. Ce contact a été choisi d'un commun accord par le WWF-France et l'UICN pour centraliser l'opération. Vous devez adresser toute correspondance et toute question à ce contact, y compris votre proposition.

Contact: Tatiana CHUDINA, Programme Administrator, tatiana.chudina@iucn.org

3. CALENDRIER DE LA PASSATION DE MARCHÉ

Ce calendrier est indicatif et peut être modifié par l'UICN et le WWF-France à tout moment. Si l'UICN et le WWF-France décident qu'il est nécessaire de modifier l'une des échéances, elles le publieront sur le site internet de l'UICN.

DATE	ACTIVITE
15 avril 2024	Publication de l'appel à proposition par l'UICN
28 avril 2024	Date limite de soumission des questions
3 mai 2024	Date limite de publication sur le site de l'UICN des réponses aux questions. Ces réponses auront été élaborées conjointement par l'UICN et le WWF-France.
15 mai 2023	Date limite de soumission des propositions
24 mai 2024	Date prévue pour l'attribution du contrat
31 mai 2024	Date prévue pour le début du contrat

4. REMPLIR ET SOUMETTRE UNE PROPOSITION

4.1. Votre proposition doit être constituée des cinq documents distincts suivants :

- Déclaration d'engagement signée (voir Annexe 2)
- Règles d'achat Expertise France et déclaration sur l'honneur signée (voir Annexe 6)
- Informations de préqualification (voir section 4.3 ci-dessous)
- Proposition technique (voir section 4.4 ci-dessous)
- Proposition financière (voir section 4.5 ci-dessous) **séparée de la proposition technique**

Les propositions doivent être rédigées en français.

4.2. Votre proposition doit être soumise par courriel au contact de l'UICN (voir section 2). L'objet de l'e-mail doit être **[UICN-WWF-04-2024 - nom du soumissionnaire]**. Le nom du soumissionnaire est le nom de la société ou de l'organisation au nom de laquelle vous soumettez la proposition, ou votre propre nom de famille si vous soumissionnez en tant que consultant indépendant. Votre proposition doit être soumise en format PDF. Vous pouvez soumettre plusieurs courriels dûment annotés, par exemple, Courriel 1 de 3, si les fichiers joints sont trop volumineux pour être transmis en un seul courriel. Vous ne pouvez pas soumettre votre proposition en la téléchargeant sur un outil de partage de fichiers.

IMPORTANT : Les documents soumis doivent être protégés par un mot de passe afin qu'ils ne puissent pas être ouverts et lus avant la date limite de soumission. Veuillez utiliser le même mot de passe pour tous les documents soumis. Après la date limite et dans les 12 heures, veuillez envoyer le mot de passe au contact de l'UICN (voir section 2). Cela permettra de garantir la sécurité du processus de soumission et d'ouverture des offres. Veuillez NE PAS envoyer le mot de passe par courriel avant la date limite de soumission des propositions.

4.3. Critères de préqualification

L'UICN utilisera les critères de préqualification suivants pour déterminer si vous avez la capacité de fournir les biens et/ou services requis. Veuillez fournir les informations nécessaires dans un document unique et séparé.

Critères de préqualification

1	3 références pertinentes de clients similaires à l'UICN / WWF-France / travail similaire
2	Confirmation que vous disposez de tous les enregistrements légaux nécessaires pour effectuer le travail
3	Indiquez votre chiffre d'affaires annuel pour chacune des trois dernières années

4.4. Offre Technique

La proposition technique doit aborder chacun des critères énoncés ci-dessous de manière explicite et distincte, en citant le numéro de référence du critère concerné (colonne de gauche).

Les propositions dans tout autre format augmenteront de manière significative le temps nécessaire à leur évaluation, et pourraient être rejetées à la discrétion de l'UICN et du WWF-France.

Un CV actualisé ne dépassant pas 3 pages pour chaque membre de l'équipe est fourni. Ces CV doivent être ceux des personnes qui effectueront effectivement le travail spécifié. Les personnes que vous proposez ne peuvent être remplacées qu'avec l'approbation de l'UICN et du WWF-France.

Le prestataire pour la présente mission peut être un cabinet ou un groupe de consultants. Il est attendu que cette équipe puisse être pleinement mobilisée sur la période contrainte (de début mai à fin-octobre 2024). L'intervenant principal doit présenter un profil respectant les exigences minimales suivantes :

**/ Qualifications*

- Diplôme universitaire (Master ou Doctorat) dans un domaine pertinent à la mission : sciences politiques, économie publique, sciences sociales, développement international, agronomie, environnement ou autre discipline connexe.
- Maîtrise de l'anglais et du français, à l'écrit comme à l'oral.

***/ Expériences professionnelles*

- Au moins un membre de l'équipe de consultants possède une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine du développement international ou évaluation des politiques publiques,
- Au moins un membre de l'équipe de consultant possède une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques,
- Expérience confirmée dans la conduite d'évaluation de politiques publiques et/ou de projets de biodiversité,
- Compréhension et connaissance des liens entre pratiques productives des acteurs des secteurs économiques primaires (agriculture, élevage, foresterie, pêche, mines) et « environnement/ biodiversité »,
- Compréhension et connaissance des liens entre certains instruments de politiques publiques sectorielles //(et instruments de politiques économique et commerciale) constituant des incitations pour les producteurs à adopter certaines pratiques productives néfastes pour la biodiversité (recours intensifs aux intrants issus de la chimie de synthèse dans l'agriculture, conversion d'habitats naturels pour cultiver davantage d'espaces, surpêche, mitage des paysages par les mines artisanales, coupes rases de forêts, etc.)
- Connaissance des pays BIODDEV2030 (ou d'une majorité d'entre eux), notamment de leurs enjeux biodiversité et développement et de leur contexte institutionnel.

L'UICN et le WWF-France constitueront une équipe conjointe d'évaluateurs qui évaluera les propositions techniques en fonction de chacun des critères suivants et de leur importance relative :

Critères	Description	Information à fournir	Poids
1	Compréhension du mandat tel que décrit (points 3 et 4 des Termes de Référence (TdR))	Description narrative	25%
2	Approche méthodologique proposée (sections 4 et 5 des TdR (=annexe 1))	Description narrative et chronogramme cohérent prenant bien en compte les échéances précisées	20%
3	Qualifications, expérience et complémentarité des membres de l'équipe	CV + courte justification des rôles et contributions attendues de chacun	20%
4	Connaissance du contexte des pays concernés par le projet BIODEV2030, connaissance des (instruments de) politiques publiques environnementales, économiques et sectorielles et des liens entre i) incitations fournies par les instruments de politiques publiques et les pratiques productives d'une part, et ii) entre pratiques productives et la biodiversité / l'environnement d'autre part	A faire ressortir dans un bref narratif (section 4. des TdR)	20%
5	Maîtrise écrite du français, clarté de la communication et capacité de synthèse	Sera évaluée sur la base de l'offre écrite et de son articulation	10%
6	Anglais lu, écrit et parlé	Sera évalué à partir des indications fournies dans les CV	5%
TOTAL			100%

4.5. Offre Financière

- 4.5.1. La proposition financière doit être un prix fixe et ferme pour la fourniture des biens/services mentionnés dans l'appel d'offres dans leur intégralité. Le budget global de la proposition financière pour la mission doit comprendre les éléments budgétaires suivants : honoraire journalier forfaitaire en euros, décomposition des temps d'intervention par membre de l'équipe et par étape de travail, coûts annexes, frais logistique. Il est recommandé d'utiliser le modèle de grille de tarification proposée en annexe 5 à l'appel à proposition. L'offre financière doit faire ressortir un total et sous-total pour l'UICN (moitié du total) et un sous-total pour le WWF-France (moitié du total).

Le budget prévu est de 80 000 euros TTC maximum.

4.5.2. *Les prix comprennent tous les coûts.*

Les taux et les prix soumis sont réputés inclure tous les coûts, assurances, taxes (à l'exception de la TVA, voir ci-dessous), honoraires, dépenses, responsabilités, obligations, risques et autres éléments nécessaires à l'exécution des Termes de référence. L'UICN et le WWF-France n'accepteront pas de frais autres que ceux clairement indiqués dans la proposition financière. Cela inclut les retenues d'impôts applicables et autres. Il vous incombe de déterminer si de telles taxes s'appliquent à votre organisation et de les inclure dans votre offre financière.

4.5.3. *Taxes Applicables sur les Biens et Services*

Les taux et les prix proposés s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée.

4.5.4. *Monnaie des taux et des prix proposés*

Tous les taux et les prix soumis par les proposantants doivent être en EUR (devise du projet).

4.5.5. *Ventilation des taux et des prix*

Les Termes de référence en annexe 1 et l'annexe 5 précisent le niveau de détail attendu.

4.6. Aucune information supplémentaire non demandée par l'UICN et par le WWF-France ne doit être incluse dans votre proposition ; les informations supplémentaires ne seront pas prises en compte dans l'évaluation.

4.7. Votre proposition doit rester valide et susceptible d'être acceptée par l'UICN et par le WWF-France pendant une période de 90 jours civils après la date limite de soumission.

4.8. *Retraits et modifications*

Vous pouvez librement retirer ou modifier votre proposition à tout moment avant la date limite de soumission en adressant un avis écrit aux contacts de l'UICN et du WWF-France. Cependant, afin de réduire le risque de fraude, aucune modification ou retrait ne sera accepté après la date limite de soumission.

5. **EVALUATION DES PROPOSITIONS**

5.1. *Exhaustivité*

L'UICN et le WWF-France vérifieront d'abord si votre proposition est complète. Les propositions incomplètes ne seront pas examinées plus avant.

5.2. *Critères de préqualification*

Seules les propositions qui répondent à tous les critères de préqualification seront évaluées.

5.3. *Evaluation Technique*

5.3.1. *Notation*

Une note de 0 à 10 sera attribuée à votre proposition pour chacun des critères d'évaluation technique, de sorte que "0" signifie faible et "10" signifie élevé.

5.3.2. *Note minimum*

Les propositions qui reçoivent la note "0" pour l'un des critères ne seront pas examinées plus avant.

5.3.3. *Score technique*

La note attribuée à chaque critère d'évaluation technique sera pondérée par le poids relatif du critère (voir section 4.4). Ces notes pondérées seront additionnées pour donner le score technique globale de votre proposition.

5.4. *Evaluation financière et score financier*

L'évaluation financière sera basée sur le prix total que vous soumettez. Votre proposition financière recevra un score calculé en divisant la proposition financière la plus basse ayant passé les seuils de qualité minimum (voir section 5.3.2) par le prix total de votre proposition financière.

Ainsi, par exemple, si votre proposition financière est d'un montant total de 100 EUR et que la proposition financière la plus basse est de 80 EUR, vous recevrez un score financier de $80/100 = 80\%$.

5.5. *Score total*

Le score total de votre proposition sera calculé comme la somme pondérée de votre score technique et de votre score financier.

Les poids relatifs seront :

Technique: 70%
Financier: 30%

Ainsi, par exemple, si votre note technique est de 83% et votre note financière de 77%, vous recevrez une note totale de $83 * 70\% + 77 * 30\% = 58,1\% + 23,1\% = 81,2\%$.

Sous réserve des exigences des sections 4 et 7, l'UICN et le WWF-France attribueront le contrat au soumissionnaire dont la proposition aura obtenu le score total le plus élevé.

6. **EXPLICATION DE LA PROCÉDURE DE PASSATION DES MARCHÉS**

- 6.1. L'UICN et le WWF-France utilisent la procédure ouverte pour ce marché. Cela signifie que l'opportunité contractuelle est publiée sur le site Internet de l'UICN et que toutes les parties intéressées peuvent y participer, sous réserve des conditions de la section 7 ci-dessous.
- 6.2. Vous êtes invités à poser des questions ou à demander des éclaircissements concernant ce marché. Veuillez envoyer un courriel au contact de l'UICN (voir section 2), en prenant note de la date limite de soumission des questions à la section 3.
- 6.3. Toutes les propositions doivent être reçues avant la date limite de soumission indiquée à la section 3. ci-dessus. Les propositions tardives ne seront pas prises en considération. Toutes les propositions reçues avant la date limite de soumission seront évaluées par une équipe de trois évaluateurs ou plus, conformément aux critères d'évaluation énoncés dans le présent appel d'offres. Aucun autre critère ne sera utilisé pour évaluer les propositions. Le contrat sera attribué au soumissionnaire dont la proposition a reçu la note totale la plus élevée. L'UICN et le WWF-France se réservent toutefois le droit d'annuler le marché et de ne pas attribuer de contrat du tout.
- 6.4. L'UICN contactera le soumissionnaire dont la proposition a obtenu le meilleur score pour finaliser le contrat. Nous contacterons les soumissionnaires non retenus après l'attribution du contrat et leur fournirons des informations détaillées. Le calendrier de la section 3. donne une estimation de la date à laquelle nous pensons avoir terminé l'attribution du contrat, mais cette date peut changer en fonction de la durée de l'évaluation des propositions.

7. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 7.1. Pour participer à ce marché, vous êtes tenu de soumettre une proposition conforme aux instructions du présent appel d'offres et des pièces jointes.
- 7.1.1. Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous avez soumis une proposition complète et entièrement conforme.
- 7.1.2. Toute proposition incomplète ou incorrectement remplie peut être considérée comme non conforme et, par conséquent, vous pouvez être dans l'impossibilité de poursuivre le processus de passation de marchés.
- 7.1.3. L'UICN et le WWF-France examineront toute erreur d'écriture évidente dans votre proposition et pourront, à leur seule discrétion, vous permettre de les corriger, mais uniquement si cela ne peut être perçu comme vous donnant un avantage injuste.
- 7.2. Pour participer à ce marché, vous devez remplir les conditions indiquées dans les règles d'achat d'Expertise France et signer la déclaration sur l'honneur (Annexe 6). Vous devez en outre remplir les conditions suivantes :
- Etre libre de tout conflit d'intérêts
 - Etre inscrit au registre professionnel ou commercial pertinent du pays dans lequel vous êtes établi (ou résident, si vous êtes indépendant)
 - Etre en règle de vos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale et de tous les impôts applicables
 - Ne pas avoir été condamné pour non-respect des exigences réglementaires en matière d'environnement ou d'autres exigences légales relatives à la durabilité et à la protection de l'environnement
 - Ne pas être en faillite ou en liquidation
 - N'avoir jamais été coupable d'une infraction concernant votre conduite professionnelle
 - Ne pas avoir été impliqué dans une fraude, une corruption, une organisation criminelle, le blanchiment d'argent, le terrorisme ou toute autre activité illégale.
- 7.3. Vous devez remplir et signer la Déclaration d'engagement (voir Annexe 2).
- 7.4. Si vous participez à ce marché en tant que membre d'une coentreprise ou si vous faites appel à des sous-traitants, soumettez une déclaration d'engagement distincte pour chaque membre de la coentreprise et chaque sous-traitant, et indiquez clairement dans votre proposition quelles parties des biens/services sont fournies par chaque partenaire ou sous-traitant.
- 7.5. Chaque soumissionnaire ne doit soumettre qu'une seule proposition, que ce soit à titre individuel ou en tant que partenaire d'une coentreprise. Dans le cas d'une coentreprise, une société n'est pas autorisée à participer à deux coentreprises différentes pour le même marché, et une société n'est pas autorisée à soumettre une proposition à la fois en son nom et dans le cadre d'une coentreprise pour le même marché. Un soumissionnaire qui soumet ou participe à plus d'une proposition (autrement qu'en tant que sous-traitant ou dans le cas d'alternatives qui ont été autorisées ou demandées) entraîne la disqualification de toutes les propositions auxquelles il participe.
- 7.6. En participant à ce marché, vous acceptez les conditions énoncées dans le présent appel d'offres, notamment les suivantes :
- Il est inacceptable de donner ou d'offrir un cadeau ou une contrepartie à un employé ou à un autre représentant de l'UICN ou du WWF-France en tant que récompense ou incitation à l'attribution d'un contrat. Une telle action donnera à l'UICN et au WWF-France le droit de vous exclure de ce marché et de tout autre marché futur, et de mettre fin à tout contrat qui aurait été signé avec vous.

- Toute tentative d'obtenir des informations d'un employé ou d'un autre représentant de l'UICN ou du WWF-France concernant un autre soumissionnaire entraînera la disqualification.
- Toute fixation de prix ou collusion avec d'autres soumissionnaires dans le cadre de ce marché donnera à l'UICN et au WWF-France le droit de vous exclure, ainsi que tout autre soumissionnaire impliqué, de ce marché et de tout autre marché futur, et pourra constituer une infraction pénale.

8. CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES

- 8.1. L'UICN et le WWF-France respectent le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne. Les informations que vous soumettez à l'UICN et au WWF-France dans le cadre de ce marché seront traitées de manière confidentielle et ne seront partagées que dans la mesure où cela est nécessaire pour évaluer votre proposition conformément à la procédure expliquée dans le présent appel d'offres, et pour maintenir une piste d'audit claire. A des fins d'audit, l'UICN et le WWF-France sont tenues de conserver l'intégralité de votre proposition pendant 10 ans et de la mettre à la disposition des auditeurs internes et externes et des donateurs, sur demande.
- 8.2. Dans la Déclaration d'engagement (Annexe 2), vous devez donner à l'UICN et au WWF-France la permission expresse d'utiliser les informations que vous soumettez de cette manière, y compris les données personnelles qui font partie de votre proposition. Lorsque vous incluez des données personnelles de vos employés (par exemple, des CV) dans votre proposition, vous devez obtenir l'autorisation écrite de ces personnes pour partager ces informations avec l'UICN et le WWF-France, et pour que l'UICN et le WWF-France utilisent ces informations comme indiqué au point 8.1. Sans ces autorisations, l'UICN et le WWF-France ne seront pas en mesure d'examiner votre proposition.

9. PROCEDURE DE PLAINTES

Si vous avez une plainte ou une préoccupation concernant le bien-fondé de la façon dont un processus concurrentiel est ou a été exécuté, veuillez contacter procurement@iucn.org. Ces plaintes ou préoccupations seront traitées de manière confidentielle et ne sont pas considérées comme une violation des restrictions de communication susmentionnées (section 2.1).

10. CONTRAT

Les contrats seront basés respectivement sur le modèle de l'UICN en Annexe 3 et sur le modèle du WWF-France en Annexe 4, dont les termes ne sont pas négociables. Ils peuvent toutefois être modifiés par l'UICN ou par le WWF-France pour refléter les exigences particulières du donateur qui finance ce marché particulier.

11. A PROPOS DE L'UICN

L'UICN est une union de membres composée uniquement d'organisations gouvernementales et de la société civile. Elle fournit aux organisations publiques, privées et non-gouvernementales les connaissances et les outils qui permettent au progrès humain, au développement économique et à la conservation de la nature de se réaliser ensemble.

Le Secrétariat de l'UICN, dont le siège social est en Suisse, compte environ 1 000 employés et des bureaux dans plus de 50 pays.

Créée en 1948, l'UICN est aujourd'hui le réseau environnemental le plus vaste et le plus diversifié du monde, exploitant les connaissances, les ressources et la portée de plus de 1 300 organisations membres et de quelque 10 000 experts. Elle est l'un des principaux fournisseurs de données, d'évaluations et d'analyses sur la conservation. Grâce à la diversité

de ses membres, l'UICN joue le rôle d'incubateur et de dépositaire fiable des meilleures pratiques, des outils et des normes internationales.

L'UICN offre un espace neutre dans lequel divers acteurs, notamment des gouvernements, des ONG, des scientifiques, des entreprises, des communautés locales et des organisations de populations autochtones, peuvent travailler ensemble pour élaborer et mettre en œuvre des solutions aux problèmes environnementaux et parvenir à un développement durable.

En collaboration avec de nombreux partenaires et sympathisants, l'UICN met en œuvre un portefeuille vaste et diversifié de projets de conservation dans le monde entier. Alliant les connaissances scientifiques les plus récentes aux savoirs traditionnels des communautés locales, ces projets visent à inverser la perte d'habitats, à restaurer les écosystèmes et à améliorer le bien-être des populations.

www.iucn.org

<https://twitter.com/IUCN/>

12. A PROPOS DU WWF-FRANCE

WWF est une fondation française reconnue d'utilité publique dont l'objet est « de promouvoir, d'encourager et d'assurer la protection et la conservation de la faune et de la flore, des sites, des eaux, des sols et autres ressources naturelles, soit directement, soit indirectement, en associant d'autres organismes à la réalisation de ses actions et programmes » (Statuts de la Fondation, Art. 1).

La Fondation WWF France est membre du réseau mondial « World Wide Fund for Nature » (ci-après le « WWF »).

WWF réalise des projets en France et à l'étranger qui ont pour objet la protection de la biodiversité.

<https://www.wwf.fr/>

13. ANNEXES

- Annexe 1 *Termes de référence de la mission*
- Annexe 2 *Déclaration d'Engagement (choisir 2a pour les entreprises ou 2b pour les travailleurs indépendants)*
- Annexe 3 *Modèle de contrat de l'UICN*
- Annexe 4 *Modèle de contrat du WWF-France*
- Annexe 5 *Modèle de grille de tarification pour offre financière*
- Annexe 6 *Règles d'achat Expertise France et déclaration sur l'honneur*